



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 068-19 C

Objet : RD - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement avant consultation du public

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 068-19 C

objet **RD - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement avant consultation du public**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'en application de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, les collectivités gestionnaires de voiries dont le niveau de trafic dépasse 3 millions de véhicules par an, doivent se doter d'une Carte stratégique de bruit ainsi que d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) selon les modalités décrites dans le code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2018-0458 du 30 mai 2018, Grand Chambéry est concernée pour toutes les voiries communales d'intérêt communautaire au titre des trois échéances (2008-2013, 2013-2018 et 2018-2023) suivant l'annexe de l'arrêté préfectoral précité.

Par ailleurs, les communes de La Motte-Servolex, La Ravoire et Chambéry sont également concernées par certaines voiries situées sur leur territoire.

Conformément à la possibilité offerte par le Préfet, Grand Chambéry n'ayant pas encore élaboré de PPBE pour les deux échéances passées (2008-2013 et 2013-2018), les communes de La Motte-Servolex, La Ravoire et Chambéry ont donné leur accord pour que la Communauté d'agglomération élabore un seul et même document regroupant les trois échéances pour les voiries d'intérêt communautaire et pour les voiries communales de Chambéry, La Ravoire et La Motte-Servolex.

Les principaux éléments constitutifs du PPBE sont les suivants :

- élaboration de cartes de bruit le long des voiries communales concernées,
- établissement d'un bilan des actions menées par les différentes collectivités concernées depuis dix ans dans la lutte contre le bruit des infrastructures routières dont elles ont la responsabilité,
- établissement d'un programme d'actions sur la durée du PPBE qui doit être actualisé tous les cinq ans selon la réglementation.

Le présent PPBE sera mis à la consultation du public au printemps 2019 avant d'être approuvé de manière définitive lors d'une prochaine session du Conseil communautaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu les articles L.572-8 et R.572-1 et suivants du code de l'environnement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le PPBE ci-joint qui sera mis à la consultation du public,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi de ladite consultation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 068-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement avant consultation du public

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : Projet de PPBE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21933H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21933H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019